

# MAIRIE DE MANE

## Compte rendu du Conseil Municipal du 26 Novembre 2018

### **I – Communauté Haute-Provence Pays de Banon :**

Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée les rapports 2017 de la CC Haute-Provence Pays de Banon :

Rapport d'Activités  
Rapport des déchets ménagers  
Rapport d'activités du SPANC,  
Intérêt communautaire.

A l'unanimité, l'Assemblée :

PREND acte de ces rapports  
ADOpte l'intérêt communautaire

### **II - Immeuble JOUFFRET :**

Le Conseil Municipal autorise la mise en location de cet immeuble avec un loyer mensuel de 500 €/mois.

### **III – Matériel numérique – Demande de financements :**

A l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à présenter ce dossier au titre de la DETR 2019.

### **IV – Etude dirigée :**

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement de ce service qui débutera en janvier 2019 et sera assuré par deux enseignants.

Autorise la rémunération des intervenants

### **V – Locations :**

Considérant le départ de deux locataires, le Conseil Municipal autorise le remboursement des cautions versées à savoir : 415 €  
190 €

### **VI – Budgets - Virements de crédits :**

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal :

ADOpte les virements de crédits suivants :

	Article à Créditer	Montant	Article à Débiter	Montant
Service Eau et Assainissement	6378	+ 30 000 €	621	- 30 000 €

**VII – Indemnité au Trésorier :**

A l'unanimité, autorise le versement de l'indemnité de conseil à Monsieur CARMONA, Trésorier.

**VIII – Compétences «Eau» et «Assainissement» :**

A l'unanimité, diffère le transfert des compétences «eau» et «assainissement» à la CC haute-Provence Pays de Banon au 1<sup>er</sup> Janvier 2026.

**IX - Rapport de l'Eau 2017 :**

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Séance levée à 21 heures 50.

Mane, le 30 Novembre 2018.

Le Maire de MANE,



Jacques DEPIEDS.